



PROGRAMME INCITATIF À LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE UNE MAISON NEUVE BIEN À VOUS? UN RÊVE RÉALISABLE.

GRÂCE À LA CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE, VOUS POURRIEZ RECEVOIR UNE REMISE DE 2 % S'AJOUTANT AUX PROMOTIONS COURANTES LORS DE L'OCTROI DE VOTRE PRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE.

Ce programme est une initiative de votre caisse visant à encourager la construction de nouvelles unités domiciliaires dans les municipalités de son territoire.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

- Être membre de la Caisse
- Contracter un prêt hypothécaire d'un montant minimum de 100 000 \$
- S'engager à maintenir son emprunt pour une période minimale de 5 ans
- Construire une résidence principale, secondaire ou multilogements de 6 unités et moins

Prenez rendez-vous dès maintenant avec l'un de nos conseillers au 418 594-8227.

FAITES CONFIANCE AU PLUS GRAND PRÊTEUR HYPOTHÉCAIRE AU QUÉBEC ET TROUVEZ, SOUS UN MÊME TOIT, L'ENSEMBLE DES PRODUITS ET DES SERVICES RELIÉS À L'HABITATION.



Desjardins
Caisse du Sud de la Beauce